



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**26.05.2004 Bulletin 2004/22**

(51) Int Cl.7: **B65D 83/14, B65D 55/00**

(21) Numéro de dépôt: **03292221.3**

(22) Date de dépôt: **10.09.2003**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK**

(71) Demandeur: **Talux**  
**77105 Meaux Cedex (FR)**

(72) Inventeur: **Lipszyc, Claude**  
**94160 Saint-Mande (FR)**

(30) Priorité: **22.11.2002 FR 0214653**

(74) Mandataire: **Cabinet HERRBURGER**  
**115, Boulevard Haussmann**  
**75008 Paris (FR)**

(54) **Capuchon de réservoir tel que bombe aérosol**

(57) Capuchon de réservoir tel que bombe aérosol destiné à être présenté en position verticale comprenant un organe d'accrochage escamotable, intégré au des-

sus (12) du capuchon (1) et auquel il est relié par une charnière pour être rabattable à plat au niveau du dessus du capuchon ou être mis en position d'accrochage.

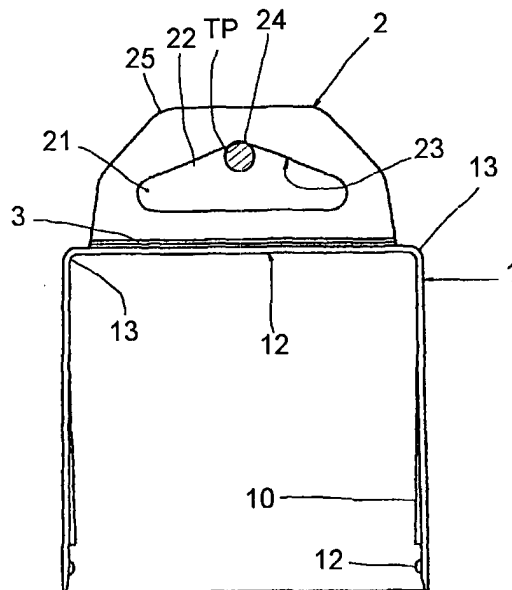


FIGURE 1-1

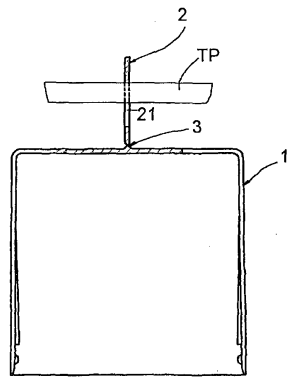


FIGURE 1-2

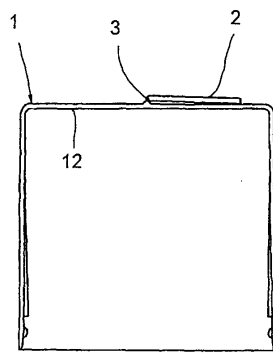


FIGURE 1-3

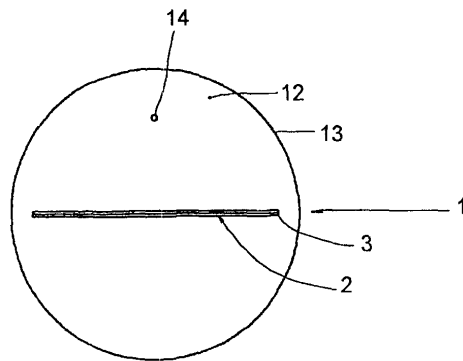


FIGURE 1-4

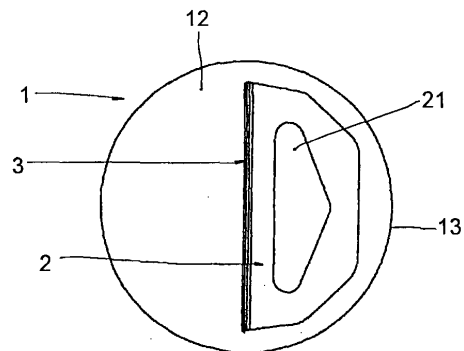


FIGURE 1-5

## Description

### Domaine de l'invention

**[0001]** La présente invention concerne un capuchon de réservoir tel que bombe aérosol destiné à être présenté en position verticale.

**[0002]** Les conditionnements de produits liquides à pulvériser, sous la forme d'une bombe aérosol sont utilisés pour de multiples applications et en particulier pour les applications de la vie courante.

**[0003]** Ces bombes aérosol sont, en général, vendues à la pièce. Or actuellement ces produits sont présentés dans des cartons, en position debout ou sur des étagères. Mais comme la tendance des techniques de vente consiste à supprimer de plus en plus la présentation sur étagère au profit d'une présentation suspendue à des rails ou crochets, il serait souhaitable de pouvoir uniformiser ce type de présentation au plus grand nombre de produits.

**[0004]** Dans le cas de produits conditionnés dans des emballages de forme très particulière qui ne permettent pas de recevoir un crochet, les produits sont conditionnés dans une enveloppe en plastique (blister) munie d'un crochet ou d'une découpe permettant une présentation accrochée à une tige de présentoir.

**[0005]** Une telle présentation est intéressante dans le cas de produits de dimension relativement petite car elle permet à la fois de mettre en valeur le produit en englobant dans le conditionnement une cartonnnette de présentation portant la marque et des explications d'utilisation du produit etc... sans que l'augmentation de l'encombrement soit perçue comme un inconvénient. Bien au contraire cette augmentation des dimensions de l'emballage par le blister est perçue comme une mise en valeur du produit.

**[0006]** Mais une telle présentation quoique possible également pour les bombes aérosol n'est pas intéressante car elle augmente les dimensions du produit, lui-même de dimensions déjà relativement grandes.

**[0007]** Cette augmentation des dimensions n'est pas une gêne uniquement dans le cadre de la présentation en vue de la vente mais surtout pour le conditionnement des produits pour le transport. En effet actuellement de telles bombes aérosol se placent de manière juxtaposée dans des cartons pour réduire le volume à transporter au strict minimum. Cela ne serait plus le cas si les bombes étaient placées dans une enveloppe plastique telle qu'un blister. L'avantage de la possibilité de commercialiser le produit en position accrochée ne compenserait pas le surcoût lié à l'augmentation du volume à transporter.

### Art antérieur

**[0008]** Il existe déjà des capuchons de bombe aérosol dont le capuchon couvrant la vanne poussoir, a une hauteur très supérieure à la hauteur d'un capuchon habi-

tuel, du moins celle qui serait nécessaire pour un tel réservoir (et qui comporte une ouverture formée dans la partie supérieure du capuchon).

**[0009]** Cette forme en U, ouvert vers le haut, prolongé par une branche en gouttière, inversée, recouvrant le dessus occupe une position diamétrale.

**[0010]** Le capuchon (fixé au réservoir) peut ainsi se glisser sur une tige de présentoir ou se clipser par l'ouverture transversale dans le dessus, entre l'une des branches du U et la branche rabattue en forme de gouttière.

**[0011]** Mais cette solution qui conserve la forme globale d'une bombe aérosol présente néanmoins un certain nombre d'inconvénients.

**[0012]** Tout d'abord la hauteur du capuchon et par suite de l'ensemble de la bombe munie du capuchon est augmentée de façon importante. Cette augmentation est d'autant plus importante proportionnellement que la bombe aérosol elle-même est petite. Cela se traduit par une perte de place au transport, importante.

**[0013]** L'accrochage du produit sur la tige de présentoir est relativement rigide et ne permet pratiquement pas la rotation ou le pivotement du produit autour de la tige. Dans ces conditions, si l'étiquette du réservoir est mal orientée par rapport au capuchon, elle apparaîtra difficilement.

**[0014]** La prise en main du produit pour l'examiner sans le décrocher du présentoir est aussi relativement difficile car la fixation se fait suivant une ligne diamétrale par rapport au capuchon, fermé sur le dessus par la gouttière renversée ce qui n'offre qu'une liberté de mouvement réduite. La seule façon d'examiner de manière précise le produit, pour lire la notice, vérifier le prix ou autre information imprimée sur le corps du réservoir, nécessite l'enlèvement de la bombe du présentoir. On risque ainsi que l'acheteur potentiel, qui ne souhaite pas acheter le produit, le redépose simplement sans prendre la peine de le remettre sur la tige du présentoir. Cela se traduira par un travail de rangement supplémentaire pour le personnel du magasin.

**[0015]** Enfin le capuchon est ouvert au niveau de la gouttière diamétrale si bien qu'il est possible d'accéder à la soupape poussoir à l'intérieur du capuchon. Même si le capuchon est scellé au corps du réservoir par un film périphérique de matière plastique, la soupape poussoir reste néanmoins accessible de sorte que l'on ne peut garantir l'invulnérabilité du réservoir.

### Objet et avantages de l'invention

**[0016]** La présente invention a pour but de développer un capuchon de bombe aérosol permettant sa présentation en position accrochée sur les lieux de vente, ne créant pas d'encombrement supplémentaire, permettant d'utiliser tous les moyens de conditionnement actuels des bombes aérosol et de protéger la soupape lorsque le produit est sur le lieu de vente, tout en offrant une grande accessibilité au produit resté accroché à son

présentoir.

**[0017]** A cet effet l'invention concerne un capuchon de réservoir notamment de bombe aérosol du type défini ci-dessus caractérisé en ce qu'il comprend un organe d'accrochage escamotable, intégré au-dessus du capuchon et auquel il est relié par une charnière pour être rabattable à plat au niveau du dessus du capuchon ou être mis en position d'accrochage.

**[0018]** Le capuchon selon l'invention a le même encombrement que celui d'un capuchon connu, sans moyen d'accrochage. Il n'augmente donc ni les dimensions ni l'encombrement global de la bombe aérosol.

**[0019]** En position de rangement (stockage et transport) la surépaisseur créée éventuellement par l'organe d'accrochage escamotable rabattu sur le couvercle est négligeable vis-à-vis des tolérances dimensionnelles habituelles dont on dispose pour l'emballage de tels produits. Il ne nécessitera aucune transformation des moyens d'emballage. Comme le capuchon a la même hauteur, les moyens de préhension pour la mise en carton et autres opérations sont strictement les mêmes que ceux utilisés pour les bombes équipées d'un capuchon classique.

**[0020]** Sur le lieu de vente, la mise en place de la bombe aérosol équipée d'un tel capuchon est extrêmement simple. Il suffit de dégager l'organe d'accrochage et de suspendre le produit à la tige du présentoir. Le produit reste alors parfaitement accessible au consommateur qui pourra le prendre en main pour l'examiner, lire la notice etc... sans avoir à l'enlever du présentoir.

**[0021]** Suivant une autre caractéristique avantageuse, l'organe d'accrochage est en forme de boucle plate munie d'un orifice d'accrochage réalisé en une seule pièce dans la matière du capuchon en étant relié à celui-ci par une charnière formée par une diminution d'épaisseur de la matière.

**[0022]** Suivant une autre caractéristique, l'organe d'accrochage est en forme de crochet plat réalisé en une seule pièce dans la matière du capuchon en étant relié à celui-ci par une charnière formée par une diminution d'épaisseur de la matière.

**[0023]** Cette réalisation de l'organe d'accrochage est particulièrement avantageuse car le capuchon est, par exemple, injecté en matière plastique en une seule pièce avec un moule très simple.

**[0024]** Selon une autre caractéristique, l'organe d'accrochage est réalisé dans l'épaisseur du dessus du capuchon avec une liaison en forme de charnière reliée au restant du capuchon.

**[0025]** Cette réalisation correspond à une fabrication encore plus simple puisque l'organe d'accrochage est prédécoupé ou moulé dans l'épaisseur même du dessus du capuchon en étant bordé par une ligne ouverte laissant subsister éventuellement des points d'accrochage pour retenir l'organe d'accrochage en position aplatie dans l'épaisseur du dessus du capuchon pendant toutes les opérations de manutention et de transport jusqu'au moment où le produit est accroché à la

tige du présentoir.

**[0026]** Les organes d'accrochage selon l'invention peuvent être des crochets ouverts ou fermés.

**[0027]** Il est également possible de prévoir plusieurs tels organes d'accrochage pour réaliser dans le couvercle, escamotable, pour faciliter l'accrochage à différents types de tiges ou rails de présentoir.

## Dessins

**[0028]** La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- 15 - les figures 1-1 à 1-5 sont des vues de côté et de dessus respectives d'un premier mode de réalisation d'un capuchon selon l'invention avec un organe d'accrochage en forme de boucle,
- les figures 2-1 à 2-5 sont différentes vues de côté et de dessus d'un capuchon muni d'un organe d'accrochage découpé dans le dessus du couvercle,
- 20 - les figures 3-1 à 3-5 sont diverses vues de côté et de dessus d'un autre mode de réalisation de capuchon selon l'invention avec un organe d'accrochage ouvert,
- 25 - les figures 4-1 à 4-5 sont des vues de côté et de dessus d'une variante de réalisation des figures 3, avec un crochet ouvert intégré dans la couche du couvercle.

## Description de divers modes de réalisation de l'invention

**[0029]** Selon les figures 1-1... 1-5, un premier mode de réalisation d'un capuchon de réservoir tel qu'une bombe aérosol comprend un corps 1 formant le capuchon proprement dit, avec des nervures intérieures 10 et des bossages d'enclipsage périphériques 11 venant derrière le rebord de sertissage arrondi, habituel de la partie supérieure du réservoir non représenté dans les dessins.

**[0030]** Le dessus 12 du corps 1 comporte un organe d'accrochage escamotable 2 en forme de boucle muni d'un orifice 21 de forme triangulaire, à côtés inclinés 22, 23 se terminant par un sommet 24 à angle obtus correspondant à la position d'accrochage préférentiel sur la tige de présentoir figurée par le cercle TP.

**[0031]** L'organe d'accrochage est intégré au dessus 12 du capuchon, relié par une charnière 3 réalisée dans la matière, l'organe d'accrochage 2 et le corps 1 étant en une seule pièce. La charnière 3 est formée par une réduction d'épaisseur de la matière (voir figure 1-2).

**[0032]** L'organe d'accrochage 2 en forme de boucle, est une pièce plate. Son contour extérieur 25 est de forme globale trapézoïdale et occupe la plus grande extension compatible avec le contour 13 (figure 1-5) du corps 1, pour s'inscrire à l'intérieur de ce contour sans en dépasser pour que les dimensions de l'orifice 21

soient aussi grandes que possible tout en ayant une boucle solide.

**[0033]** L'organe d'accrochage occupe de préférence une position diamétrale par rapport au dessus 12 du corps 1 du capuchon de manière que le produit suspendu soit en position d'équilibre.

**[0034]** Le dessus 12 du capuchon comporte également un petit bossage 14, du côté vers lequel est rabattu l'organe d'accrochage 2 en position escamotée, de manière à faciliter ensuite la prise pour soulever l'organe d'accrochage de sa position escamotée vers sa position d'accrochage, si l'élasticité naturelle de la charnière 3 ne devait pas suffire pour soulever l'organe d'accrochage.

**[0035]** La figure 1-2 qui est une vue de côté montre l'accrochage du capuchon installé sur une tige de présentoir TP.

**[0036]** La figure 1-3 est une vue de côté, coupée, montrant la position escamotée de l'organe d'accrochage 2, rabattu contre le dessus 12 du corps 1 du capuchon autour de la charnière 3. Cette figure montre que la surépaisseur créée au-dessus du corps 1 du capuchon par l'organe d'accrochage 2 rabattu est extrêmement faible voire négligeable.

**[0037]** La figure 1-4 est une vue de dessus correspondant à la figure 1-1, montrant la disposition diamétrale de l'organe d'accrochage et surtout de sa charnière 3 reliée ou faisant partie du dessus 12 du corps 1.

**[0038]** La figure 1-5 montre la position rabattue de l'organe d'accrochage 2 contre le dessus 12 du corps du capuchon 1 (correspondant à la vue en coupe de côté de la figure 1-3).

**[0039]** Les figures 2-1 à 2-5 montrent un second mode de réalisation d'un capuchon selon l'invention qui correspond à une variante de réalisation de l'organe d'accrochage sous la forme d'une boucle plate.

**[0040]** Dans ces figures, les éléments identiques ou analogues à ceux des figures 1-1 à 1-5 portent les mêmes références complétées par le suffixe A et seules les différences sont détaillées.

**[0041]** Selon la figure 2-1, ce mode de réalisation concerne un capuchon dont le corps 1A comporte les organes 10A, 11A équivalents ou identiques déjà décrits mais le dessus 12A du capuchon est différent puisque l'organe d'accrochage 2A est intégré dans le dessus 12A relié par une charnière 3A.

**[0042]** Cet organe d'accrochage 2A est ici également en forme de boucle plate. Mais au lieu que la boucle formant l'organe d'accrochage 2A soit sur le dessus 12A du corps 1A, cet organe d'accrochage 2A est réalisé dans l'épaisseur même du dessus 12A (figure 2-3) au moment du moulage, en étant relié au dessus 12A par la charnière 3A et par d'éventuels points de liaison 121A destinés à maintenir l'organe d'accrochage 2A dans le plan du dessus 12A.

**[0043]** Pour dégager et relever l'organe d'accrochage 2A, il suffit de rompre les points de liaison 121A.

**[0044]** La figure 2-4 est une vue de dessus correspon-

dant à la figure 2-1 montrant l'ouverture 122A qui subsiste lorsque l'organe d'accrochage 2A est en position relevée.

**[0045]** La forme de cet organe d'accrochage 2A en boucle est celle déjà décrite à la figure 1A.

**[0046]** La figure 2-5 montre qu'il subsiste autour de l'ouverture 122A, sur le demi-cercle « au-dessus » de l'articulation 3A de l'organe d'accrochage 2, une bande de matière 123A suffisante pour assurer la tenue périphérique du corps 1A du capuchon.

**[0047]** Les figures 3-1 à 3-5 montrent un autre mode de réalisation d'un organe d'accrochage en forme de crochet ou de boucle ouverte.

**[0048]** Les différents éléments de ce capuchon qui correspondent aux éléments déjà décrits et représentés aux figures 1-1... 1-5 portent les mêmes références complétées par le suffixe B.

**[0049]** Le corps 1C du capuchon proprement dit comporte également les organes 10C, 11C et le dessus 12C porte l'organe d'accrochage 2C en forme de crochet ou de boucle ouverte. La forme générale de ce crochet est ici assez voisine de celle de la boucle 2 (figure 1). L'ouverture 21C de l'organe 2C est de forme triangulaire bordée par des côtés inclinés 22C, 23C se rejoignant au sommet 24C pour constituer la position préférentielle d'accrochage, centrée, sur la tige TP du présentoir.

**[0050]** Le crochet comporte une ouverture 26C relativement petite, pour que l'on soit forcé de déformer la branche supérieure 27 du crochet de l'organe 2C par rapport à la base 28C relié par la charnière 3C au dessus 12C.

**[0051]** Au niveau de l'ouverture 26C, la base 28C comporte un bossage 29C.

**[0052]** Cette réalisation donne un crochet résistant pour soutenir la charge représentée par la bombe aérosol ; elle évite que le crochet et le produit auquel il appartient, ne risquent de se détacher trop facilement de la tige TP lorsque les produits accrochés à la tige TP sont bougés par un client qui cherche à lire l'étiquette ou à examiner le produit présenté.

**[0053]** Cet organe d'accrochage 3C se rabat sur le dessus 12C du corps 1C comme le montre la figure 3-3.

**[0054]** Comme dans les autres modes de réalisation, l'organe d'accrochage 2C est relié au dessus 12C par la charnière 3C en position diamétrale. L'organe d'accrochage 2C s'inscrit dans le contour 13C du corps 1C pour ne pas en déborder ni créer d'encombrement supplémentaire.

**[0055]** Les figures 4-1 à 4-5 montrent une variante de réalisation de l'organe d'accrochage en forme de crochet, intégré dans le dessus du capuchon comme la variante des figures 2-1 à 2-5.

**[0056]** Pour la description de cette variante on utilisera les mêmes références que celles affectées aux éléments déjà décrits précédemment aux figures 1-1 et 3-1, affectées du suffixe D.

**[0057]** Dans ce mode de réalisation, l'organe d'accrochage 2D en forme de crochet ou de boucle ouverte,

est intégré dans le dessus 12D du corps 1D du capuchon comme le montre la figure 4-3. L'organe d'accrochage 2D est moulé dans l'épaisseur du dessus 12D en étant relié par une charnière 3D et en restant accroché par des points de liaison 121D (figure 4-D) que l'on détache au premier soulèvement de l'organe d'accrochage 2D.

**[0058]** La figure 4-4 montre l'ouverture 122D dégagée par l'organe d'accrochage 2D en position relevée.

**[0059]** Cette ouverture laisse subsister un bord 123D suffisamment important au niveau du contour 13D du corps du capuchon 1D pour assurer la solidité de l'ensemble.

**[0060]** Cette ouverture 122D peut d'ailleurs être fermée par une étiquette telle qu'une étiquette de prix, apposée sur le dessus 12D après relevage de l'organe d'accrochage 2D.

**[0061]** La forme de l'organe d'accrochage 2D correspond pour le reste à celle de l'organe d'accrochage 2C des figures 3-1 et suivantes.

**[0062]** L'organe d'accrochage sous ses différentes formes de réalisation représentées, décrites et envisageables peut non seulement servir à la présentation d'un produit tel qu'une bombe aérosol en position accrochée à une tige ou potence de présentoir dans une surface de vente, mais servir également au rangement du produit en position accrochée, d'autant plus que l'objet est encombrant par sa hauteur et que sa position debout n'est toujours très stable surtout lorsque le réservoir est déjà très entamé.

**[0063]** Enfin comme le capuchon est réalisé en matière plastique, si le crochet escamotable gêne l'utilisateur, il pourra facilement couper le crochet au niveau de la charnière.

**[0064]** Suivant une autre variante non représentée, l'organe d'accrochage peut être rabattu et maintenu à plat sur le dessus du capuchon par enclipsage, par exemple par une petite pointe réalisée dans la masse qui s'engage dans un petit trou du capuchon.

à celui-ci par une charnière formée par une diminution d'épaisseur de la matière.

3. Capuchon de réservoir selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'organe d'accrochage est en forme de crochet plat réalisé en une seule pièce dans la matière du capuchon en étant relié à celui-ci par une charnière formée par une diminution d'épaisseur de la matière.
4. Capuchon de réservoir selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'organe d'accrochage est réalisé dans l'épaisseur du dessus du capuchon avec une liaison en forme de charnière reliée au restant du capuchon.

## Revendications

1. Capuchon de réservoir tel que bombe aérosol destiné à être présenté en position verticale **caractérisé en ce qu'** il comprend un organe d'accrochage escamotable, intégré au dessus (12) du capuchon (1) et auquel il est relié par une charnière pour être rabattable à plat au niveau du dessus du capuchon ou être mis en position d'accrochage.
2. Capuchon de réservoir selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'organe d'accrochage est en forme de boucle plate munie d'un orifice d'accrochage réalisé en une seule pièce dans la matière du capuchon en étant relié

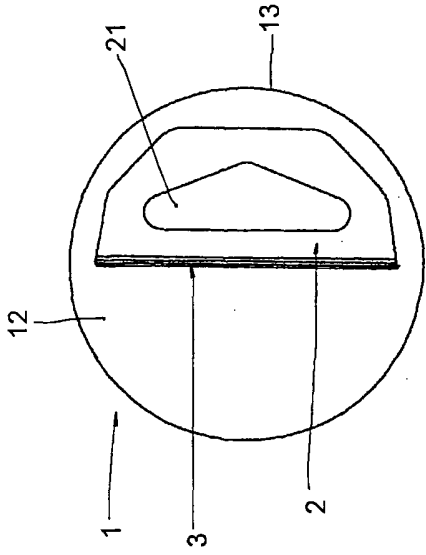


FIGURE 1-5

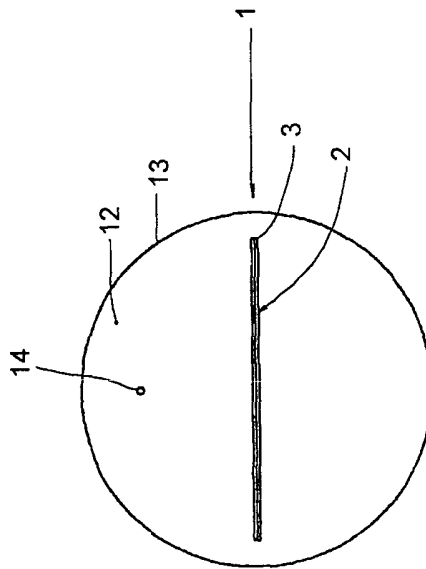


FIGURE 1-4

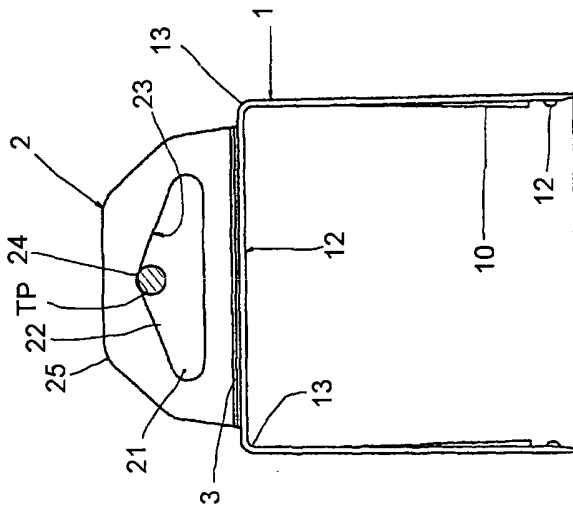


FIGURE 1-1

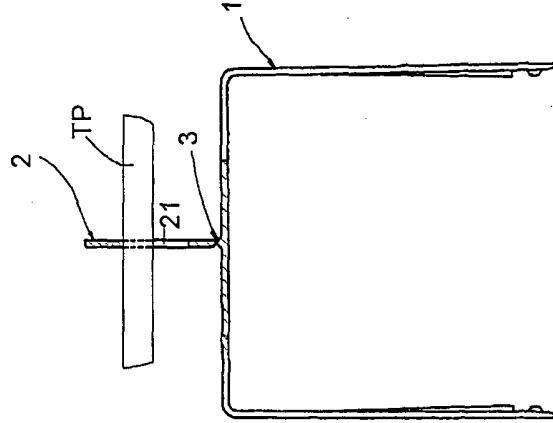


FIGURE 1-2

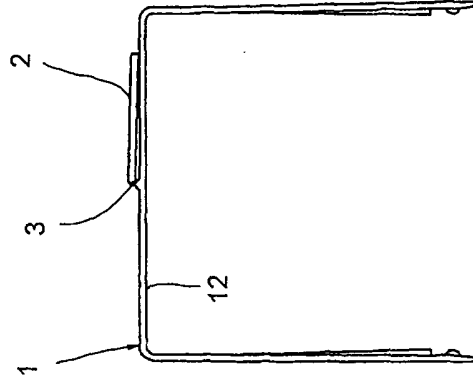


FIGURE 1-3

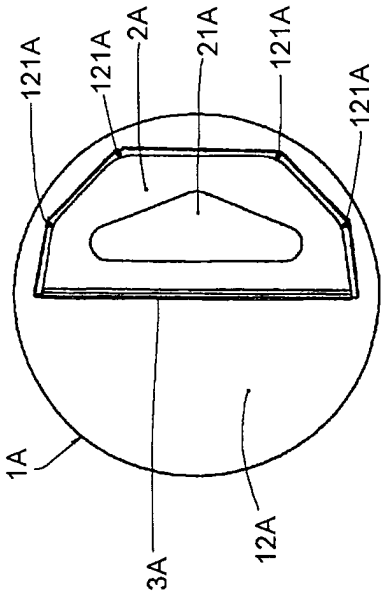


FIGURE 2-5

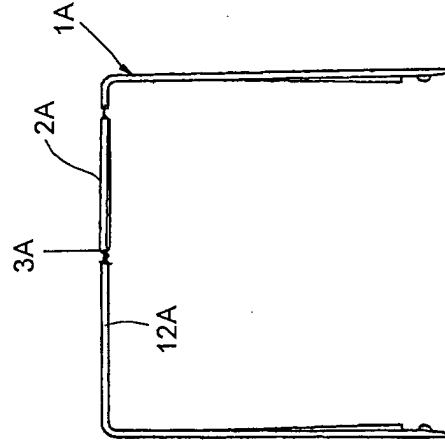


FIGURE 2-3

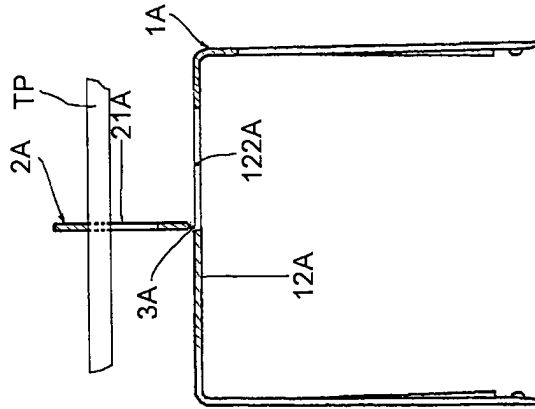


FIGURE 2-2

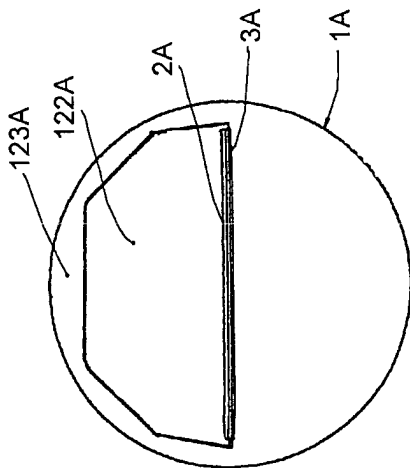


FIGURE 2-4

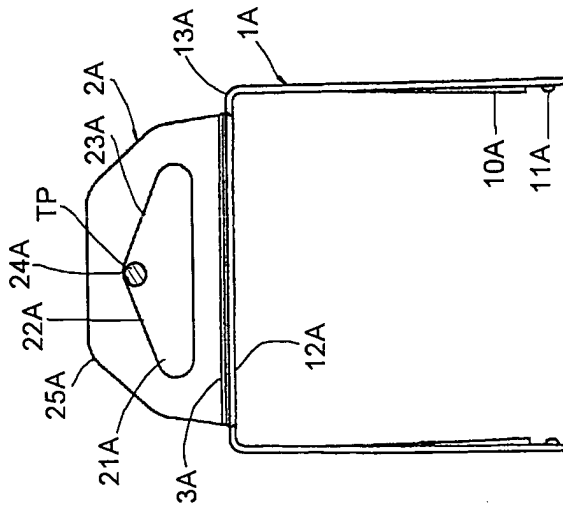


FIGURE 2-1

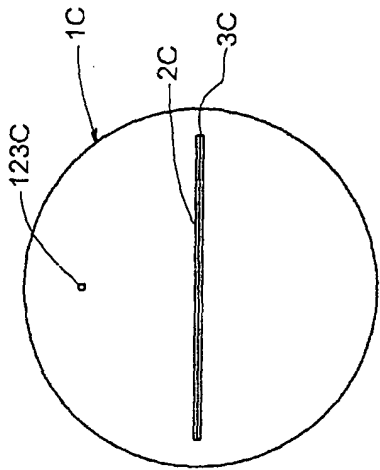


FIGURE 3-4

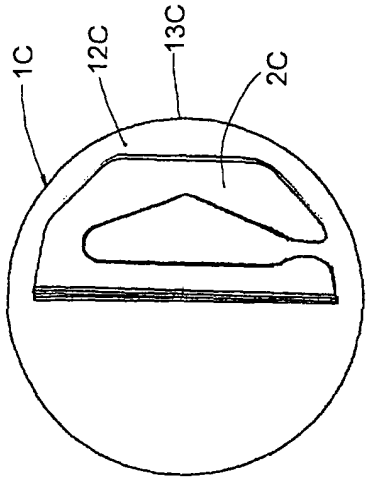


FIGURE 3-5

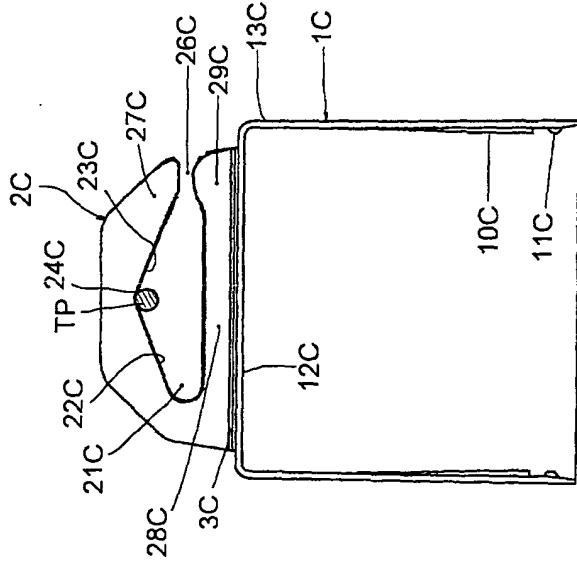


FIGURE 3-1

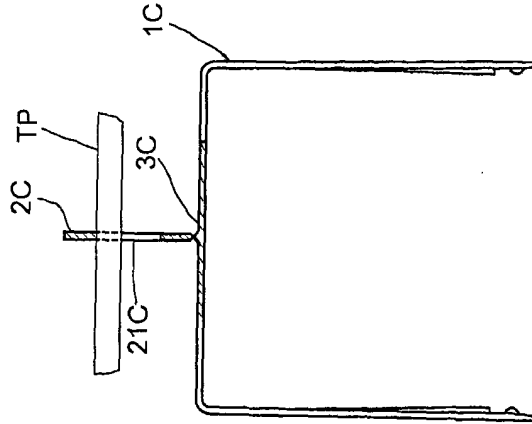


FIGURE 3-2

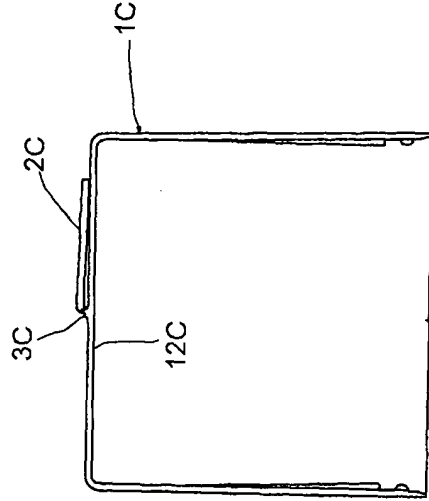


FIGURE 3-3

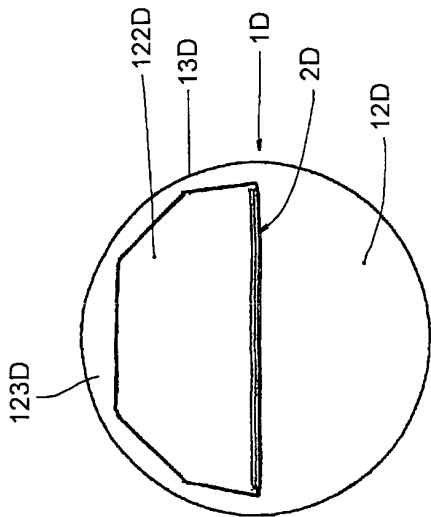


FIGURE 4-4

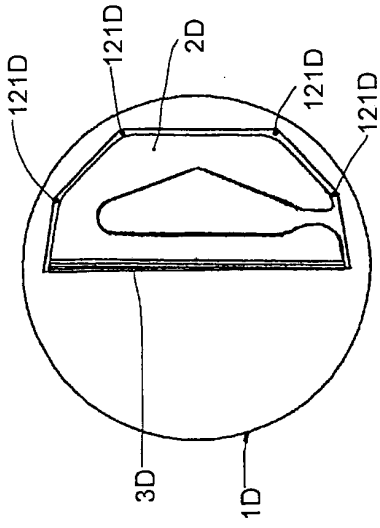


FIGURE 4-5

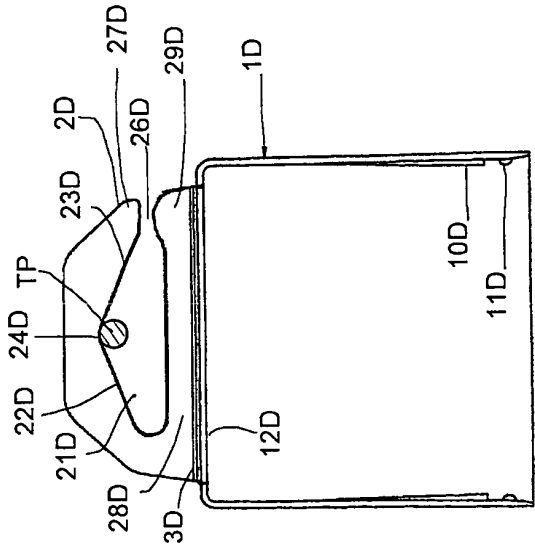


FIGURE 4-1

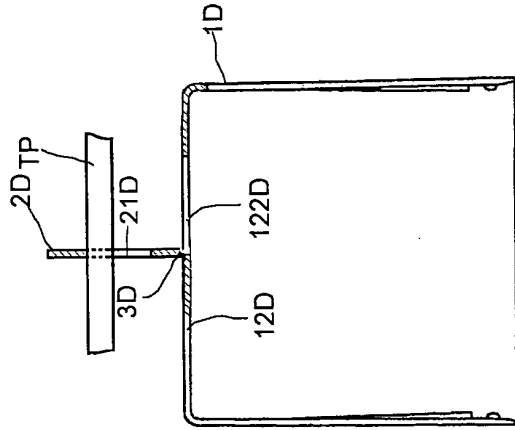


FIGURE 4-2

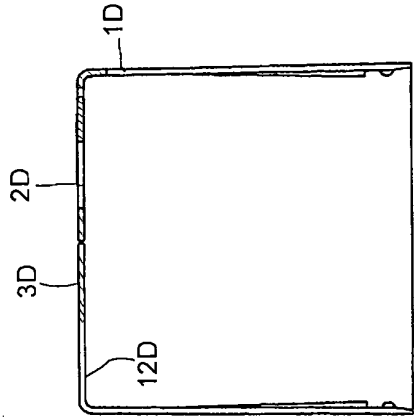


FIGURE 4-3



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 03 29 2221

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 4 728 007 A (SAMUELSON ET AL.) 1 mars 1988 (1988-03-01) * colonne 3, ligne 65 - colonne 4, ligne 2; figure 1 *	1-4	B65D83/14 B65D55/00
A	--- US 3 414 167 A (LEONARD OSROW) 3 décembre 1968 (1968-12-03) * colonne 3, ligne 17 - ligne 27; figure 1 *	1-4	
A	--- US 3 428 220 A (OSROW HAROLD) 18 février 1969 (1969-02-18) * colonne 4, ligne 50 - ligne 71; figure 1 *	1-4	
	-----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
BERLIN	14 novembre 2003	Olsson, B	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 2221

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-11-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4728007      A	01-03-1988	CA      1277292 C	04-12-1990
		DE      8713762 U1	26-11-1987
		FR      2605295 A1	22-04-1988
		GB      2197858 A ,B	02-06-1988
		ZA      8707759 A	30-05-1989
-----	-----	-----	-----
US 3414167      A	03-12-1968	AUCUN	
-----	-----	-----	-----
US 3428220      A	18-02-1969	AUCUN	
-----	-----	-----	-----

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82